



VILLE DE

SAINT-JOSEPH

**Direction de l'Agriculture, de
l'Artisanat et du Commerce**

**DÉCISION DU MAIRE
N° 7 /2020**

De conclure un contrat de location de terrain non bâti

Le Maire de la Commune de Saint-Joseph,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment son article L.2122.22-5^e,

Vu la délibération n°6 du Conseil Municipal du 27 mai 2020,

DÉCIDE

Article 1^{er} .- De conclure un contrat de location d'un terrain nu, d'une surface de 3 631 m², sis dans la ZA des Grègues.
Parcelles cadastrées : BK 1430 (3576 m²) et BK 1097 (55 m²)

Entre les soussignés :

- **Le Bailleur** : La Commune de Saint-Joseph représentée par son Maire en exercice Monsieur Patrick LEBRETON,
- **Le Locataire** : SARL Transport Bourbon Fontaine (TBF) représentée par son président, Monsieur Bruno FONTAINE,

Moyennant le paiement mensuel de **mille huit cent quinze euros et cinquante centimes (1 815,50 €)**

Le paiement du loyer s'effectuera par échéance mensuelle au 5 du mois civil de référence.

Durée du contrat : du 1^{er} août 2020 au 31 décembre 2020

Article 2 . La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-préfet de Saint-Pierre.

Fait à Saint-Joseph, le 04 AOUT 2020

Le Maire
L'élue(e) délégué(e)



Lucette COURTOIS